



# BULLETIN SPÉCIAL STAGIAIRE EPS

[www.snepfsu-rennes.net](http://www.snepfsu-rennes.net)

## Edito

### FELICITATIONS !

Tu es lauréat.e de l'un des concours externe ou interne d'EPS et affecté.e dans l'académie de Rennes pour effectuer la suite de ton parcours de titularisation.

Pour t'accompagner tout au long de l'année dans la découverte du métier, tu trouveras au SNEP-FSU Bretagne des collègues engagé.es au plus près des réalités professionnelles, à tes côtés pour t'aider à entrer dans le métier et à évoluer sereinement sur le plan professionnel.

**1er Rendez-vous : visio Questions/réponses de début d'année**  
**Jeudi 10 septembre 17h30**

Bien sûr l'année à venir sera dense : les observations en classe, les premiers cours en responsabilité, les relations à établir avec les classes, les élèves, les échanges avec ton.ta tuteur.trice, la formation à l'INSPE.

**2ème Rendez-vous : Réunion Stagiaire/Tuteur "Entrée dans le métier"**  
**Mar 6 oct Brest et Lorient 16h30 - Jeu 8 oct Rennes 16h30**

Si tu as obtenu le concours M2, ton année va, aussi, être rythmée par ta participation au mouvement Inter-académiques des mutations.

**3ème Rendez-vous : Réunion Mouvement Inter Mutations**  
**12 ou 13 novembre (à confirmer)**

Le SNEP-FSU Bretagne sera présent pour répondre à tes questions. Nous aurons l'occasion de te rencontrer tout au long de l'année (cf. calendrier p 2).

Dans cet esprit, se syndiquer, c'est faire partie d'un collectif professionnel et participer à une authentique démarche solidaire sans laquelle notre discipline n'aurait pas gagné ses lettres de noblesse actuelles. Nous t'invitons à adhérer dès la rentrée.

**En attendant de te rencontrer, nous te souhaitons une excellente rentrée.**

**Olivier, Alain**

Responsables académiques stagiaires  
SNEP-FSU Bretagne  
[stagiairebzh@snepfsu.net](mailto:stagiairebzh@snepfsu.net)



**ANNEE 2026.2027**

# BIENVENUE

## LE CALENDRIER de l'affectation

**6 juil - 8 juil** Date limite de dépôt des PJ /examen de votre situation académique et professionnelle antérieure et du dossier de prise en charge administrative et financière

**8 juil 12h - 13 juil 12h** Formulation des vœux : exclusivement sur SAVA  
<http://services.ac-rennes.fr/sava/accueil.htm>  
(Seulement pour les Fonctionnaires Stagiaires)

**20 juil - 24 juil** RESULTATS D'AFFECTION

**26 août** Journée d'accueil institutionnel à Rennes

**31 août** Rentrée scolaire des enseignant.es dans l'établissement d'affectation

**1 sept** Rentrée des élèves



La page spéciale STAGIAIRE

de notre site internet [www.snepfsu-rennes.net](http://www.snepfsu-rennes.net)



## 2. CALENDRIER DES OPERATIONS D'AFFECTATIONS

Personnels concernés	Dates	Nature des opérations	Modalité / application
Tous les stagiaires des disciplines (1)	Du 30 juin 2026 au 03 juillet 2026	Date limite de dépôt des PJ nécessaires à l'examen de votre situation académique et professionnelle antérieure ( <i>diplôme le plus élevé obtenu, CV ou état des services</i> ) et du dossier et des pièces nécessaires à votre prise en charge administrative et financière	Sur la plateforme de démarches en ligne « Colibris »  <a href="https://demarches-rennes.colibris.education.gouv.fr/rh-prise-en-charge-administrative-et-financiere-d-un-personnel-stagiaire/">https://demarches-rennes.colibris.education.gouv.fr/rh-prise-en-charge-administrative-et-financiere-d-un-personnel-stagiaire/</a>
Tous les stagiaires des disciplines (2)	Du 6 au 8 juillet 2026		
Tous les stagiaires des disciplines (3)	Du 8 au 11 juillet 2026		
Tous les stagiaires des disciplines (4)	Du 13 au 15 juillet 2026		
Tous les stagiaires des disciplines (5)	Du 15 au 18 juillet 2026		
Fonctionnaires stagiaires des disciplines (1, 2 et 3)	Du 8 juillet 2026 12h00 au 13 juillet 2026 12h00	Formulation des vœux d'affectation pour les fonctionnaires stagiaires	Serveur SAVA  <a href="http://services.ac-rennes.fr/sava/accueil.htm">http://services.ac-rennes.fr/sava/accueil.htm</a>
Fonctionnaires stagiaires des disciplines (4 et 5)	Du 15 juillet 2026 - 12h au 17 juillet 2026 - 12h		
Fonctionnaires stagiaires	Du 20 au 24 juillet 2026 (en fonction des disciplines)	Résultats des affectations	Notification par courriel
Fonctionnaires stagiaires	Du 20 juillet au 20 août 2026	Demandes de révision d'affectation	Sur la plateforme de démarches en ligne « Colibris »

## 3. PROCEDURE D'AFFECTATION DES ELEVES FONCTIONNAIRES ET DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS L'ACADEMIE

### A. Les élèves fonctionnaires

En tant qu'élève fonctionnaire, vous serez affecté auprès du Rectorat de Rennes et réaliserez votre formation en 1<sup>ère</sup> année de M2E à l'INSPE de Bretagne (pour plus d'informations sur le calendrier et l'organisation de votre rentrée à l'INSPE, vous êtes invité à consulter [la page dédiée](#)). Vous effectuerez un stage d'observation et de pratique avancée (SOPA) de 12 semaines en établissement scolaire. Vous n'êtes pas concerné par la phase de recueil des vœux d'affectation en établissement scolaire.

Pour les détenteurs d'un master 1 disciplinaire, et en fonction de votre parcours académique et professionnel, la commission académique pourra modifier votre statut en fonctionnaire stagiaire. Les lauréats concernés seront alors informés par courriel de la division des personnels enseignants qui les guidera dans la procédure de formulation de leurs vœux.

### B. Les fonctionnaires stagiaires

#### a. Formulation des vœux

En tant que fonctionnaire stagiaire, vous êtes affecté en établissement scolaire à mi-temps ou à temps plein. La détermination de cette quotité est fonction du diplôme détenu, du concours obtenu et de l'expérience professionnelle antérieure du lauréat.

Votre affectation sera déterminée au regard des vœux que vous aurez formulés par ordre préférentiel, du barème transmis par le ministère (situation familiale – situation de handicap éventuel – situation antérieure en qualité d'agent de l'EN – rang de classement au concours – réussite au concours de l'agrégation) et des postes disponibles dans votre discipline.

La saisie des vœux se fait exclusivement sur le serveur « SAVA » accessible, selon le calendrier ci-dessus, à l'adresse suivante : <http://services.ac-rennes.fr/sava/accueil.htm>

#### Points de vigilance :

- Vous pouvez formuler, par ordre de préférence décroissante, de **3 vœux (au minimum) à 9 vœux (au maximum)**.
- Ces vœux doivent correspondre à des **zones géographiques** : Rennes - Saint-Malo/Dinan – Saint-Brieuc – Guingamp/Lannion – Vannes – Lorient – Brest – Quimper. Il n'est pas possible de formuler de vœu sur un poste précis. A titre indicatif, la liste des postes réservés pour l'affectation des stagiaires (postes à mi-temps et postes à temps plein) sera accessible sur le site de l'académie à partir du 6 juillet 2026.
- Ces vœux devront obligatoirement être précédés par un **1<sup>er</sup> vœu indicatif « COMMUNE »** : ce vœu ne sera pas retenu comme vœu d'affectation mais servira d'indicateur géographique pour orienter au mieux votre affectation dans la zone géographique préférentielle et les postes disponibles.
- Vous pouvez également, à titre indicatif, émettre **une préférence pour le type d'établissement** : collège, lycée général et technologique, lycée professionnel.
- Enfin, un espace « texte libre » vous permet de mentionner toute situation particulière.



**Les élèves fonctionnaires ne sont pas concerné-es par la phase de recueil de vœux d'affectation**



## QUELQUES DATES IMPORTANTES

### VISIO DE RENTRÉE SPÉCIALES STAGIAIRE 10 sept

Toutes les questions de la rentrée...

- Horaires
- UNSS
- Heures
- Salaire
- Classes sup
- Reclassement
- Logement

6 oct Brest

6 oct Lorient

8 oct Rennes

### REUNION STAGIAIRE/TUTEUR "ENTRÉE DANS LE MÉTIER"

Le SNEP c'est quoi ? votre carrière, le métier de prof, la réglementation en cours d'EPS, le sport scolaire, ma mutation, ...

### REUNION MUTATION INTER

Le SNEP c'est quoi ? votre carrière, le métier de prof, la réglementation en cours d'EPS, le sport scolaire, ma mutation, ...

### JOURNÉE DE L'EPS

19 et 20 nov

2 jours théorique ET pratique  
Matinées : échanges/débats  
**#De quelle EPS parlons-nous ? Où va l'EPS ?**  
**#De quel fonctionnaire avons-nous besoin en 2025 ?**

Après-midi : action et réflexion autour de 6 APSA

Hip-Hop - Escalade - Basket 3x3 - VTT - CO - Handball

### STAGES DU SNEP-FSU BZH

Tte l'année

Différent stages ouverts à toute la profession et donc aux stagiaires aussi

voir propositions sur notre site

## CONTACTS SNEP

### SUIVI STAGIAIRE

Olivier LEROY 06 77 79 46 91

Alain BILLY 06 18 54 76 66

stagiairebzh@snepfsu.net

# ADHERER, une nécessité collective

## Se syndiquer

A quoi ça sert et comment est utilisée ma cotisation ?

### Être informé-e

Les différentes publications du SNEP-FSU permettent de rester informé-e sur l'actualité éducative, les questions pédagogiques, de formation, et de carrière (avancement, mutations, congés).

### Pouvoir être accompagné-e

Le syndicat aide et conseille les collègues dans leurs démarches, pour tenter de résoudre des problèmes liés au quotidien du métier (problèmes avec la hiérarchie, administratifs).

### Garder son indépendance

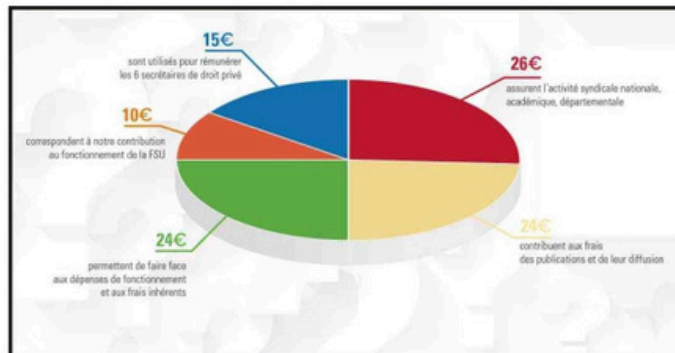
Ce sont les syndiqué-es qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances où il intervient. Être syndiqué-e, c'est avant tout permettre l'avancée des conditions de notre métier, tout en gardant son indépendance, et en renforçant sa professionnalité !

### Faire vivre des droits essentiels

Heures mensuelles d'information syndicale, droit à la formation syndicale (stages) jusqu'à 12 jours par année scolaire, et bien sûr respect des textes législatifs en vigueur : se syndiquer, c'est défendre ces droits qui doivent pouvoir s'appliquer à toutes et tous, syndiqué-es ou non.

### Et droit à la discrétion

Rien n'oblige à révéler à l'administration son engagement syndical. C'est un choix à la discrétion de chacun-e.



### Sur 100 € de cotisation versée au SNEP-FSU

**26€** Assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocat-es du SNEP-FSU).

**24€** Contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc...).

**25€** Permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.

**10€** Correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le SNEP est membre.

**15€** Sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels ils ou elles sont rattaché-es.

Le coût réel de la cotisation syndicale pour un-e adhérent-e\* correspond à **34% du montant de la cotisation qu'il verse au SNEP-FSU** grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation) dans la limite de 1% du revenu brut.

*\*Qui opte pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de sa déclaration de revenus (impôts). NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas : le montant de la cotisation est inclus dans les frais réels.*



**Syndic' STAGIAIRE**

Adressez à



**2026-2027**

22/ Séverine BOUGUET, 26 rue du pré de l'oie, 22190 PLERIN  
 29/ Olivia LE BOSSER, 17 route de Lesquidic, 29170 PLEUVEN  
 35/ Robin ANGBAUD, 2 allée Agnès Varda 35650 LE RHEU  
 56/ Fanny MOUTON, 6 rue M.A. Jubier, 56100 LORIENT

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation</b>																	
	Nom			Nom :																	
	Nom de naissance			Adresse complète :																	
	Prénom			<b>Mode de recrutement</b>																	
	Adresse complète			<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Professeur·e EPS stagiaire</th> <th>Agrégé·e EPS stagiaire</th> </tr> <tr> <td>CAPEPS : externe</td> <td>interne</td> <td>3<sup>e</sup> voie</td> <td>Agrégation externe</td> </tr> <tr> <td>Détachement</td> <td>Liste d'Aptitude</td> <td></td> <td>Agrégation interne</td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td>Prolongation</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Professeur·e EPS stagiaire			Agrégé·e EPS stagiaire	CAPEPS : externe	interne	3 <sup>e</sup> voie	Agrégation externe	Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne	Renouvellement	Prolongation		
	Professeur·e EPS stagiaire			Agrégé·e EPS stagiaire																	
	CAPEPS : externe	interne		3 <sup>e</sup> voie	Agrégation externe																
Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne																		
Renouvellement	Prolongation																				
Mail																					
Téléphone fixe																					
Téléphone portable																					

<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsu.fr/espace-membre/">https://www.snepsu.fr/espace-membre/</a> . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsu.fr/espace-membre/">https://www.snepsu.fr/espace-membre/</a> .	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par mail en cas de non respect des mêmes conditions que le droit de révoquer ce document. Date et signature

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027 STAGIAIRES

**Crédit d'impôt :  
adhérer, ça vaut le coût !**

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non. Aux frais réels, l'intégralité de la

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un-e stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU)	<b>100 €</b>	<b>130 €</b>
Crédit d'impôts.***	66 €	86 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>34 €</b>	<b>44 €</b>
Soit, par semaine. *	0,65 €	0,85 €

\* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.

\*\* pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

\*\*\* Sous réserve de faire une déclaration d'impôt, hors "frais réels". Même si non imposable.

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> <span style="margin-left: 100px;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</span> NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	



2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)